Abonnement

L'offre e'Doc est réservée aux Adhérents de la FNA (Fédération Nationale de l'Automobile).

Vous souscrirez à une formule unique : Abonnement annuel (date à date) **1000** consultations incluses (tous produits confondus) au tarif de : **59.95 € HT,** au premier des deux termes échus.

Bon de commande à nous retourner accompagné de votre règlement : par virement (RIB sur demande) ou par chèque à l'ordre de Centarauto Sarl, 9-11, Avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex

A réception de votre bon de commande, votre compte sera activé. Un Identifiant et mot de passe temporaire vous seront communiqués en même temps.

A chaque accès vous serez informé de votre solde de consultations.

En cas d'indisponibilité du service, les consultations en cours et rendues inopérantes ne seront pas comptabilisées.

HENTARAUTO	BON DE COMMANDE
L'EXPERIENCE AUTOMOBILE	
Immeuble Axe Nord 9-11 Avenue Michelet	2021
93583 Saint Ouen Cedex	
Tél : 01 40 11 96 39 - Fax : 01 40 11 09 46	Exclusivité adhérents ENA
Email : <u>contact@centarauto.com</u>	
Sile : <u>www.centarauto.com</u>	
Déjà inclus dans C -Doc :	e Doc
 Lettre de cession de créance informatisée Fiche A4 VO 	
Document remise de clé	
Etude éco VO Bon do commando VO	
Ordre de réparation	
Prêt journalier	
Tarif noraire de facturation	
A venir dans C -Doc :	
Tarif dépannage Tableau main d'œuvre détaillé	
FACTURE A :	CACHET ENTREPRISE
RAISON SOCIALE	
Adresse :	
Tél :	
Email :	N° Adhérent :

Le transfert de propriété des marchandises n'interviendra qu'après paiement intégral du prix selon les termes de la loi 80-335 du 12/05/1980

Quantité	Description	P. U HT	TTC
1	Abonnement pour un an ou 1000 consultations, au premier des deux termes échus.	59,95 €	71,94 €

Fait à :

Le :

Signature : (précédée de la mention Lu et Approuvé)

MODE OPERATOIRE

LETTRE DE CESSION DE CREANCE INFORMATISEE



Se rendre sur :

http://e-doc-fna.fr





une marque déposée ENCT	ENA	CENTARAUTO	CFPA

Cliquez sur « connexion »

Vous arrivez sur la page ci-dessous :

-doc-fna.fr/document.aspx × +		
→ C ⁱ 🏠 🛛 🖉 https://e-doc-fna.fr/document.aspx		··· 🗟 🕅 🗊 🕲 🚺
	Gestion des documents	
Cession de créance Vente Oc	casion A venir bientôt A venir	bientôt A venir bientôt
Générez le document pour vos clients Générez vos docu Mes dossiers de livraison et fich	uments (fiche pare-brise, fiches Bon de commande Ordre de répa ne étude économique)	ration Prêt journalier
Mes ventes		
C C Le réparateur		
Adresse ligne 1	Adresse ligne 1	Raison sociale (si société)
Adresse ligne 2	Adresse ligne 2	Nom (représentant si société)
Adresse ligne 3	Adresse ligne 3	Prénom (représentant si société)
Code postal	Code postal	Adresse ligne 1
Ville	Ville	Adresse ligne 2
Forme iuridique		Adresse ligne 3
Dénomination		Ville
RCS	ATTENTION : Les adresses des assurances étant susceptibles de changer, veillez à	Téléphone
	bien vérifier l'adresse du siège de l'assurance de votre client sur sa carte verte.	N° contrat assurance
Le sinistre		Q 周门 Société crédit bail
N° dossier	Marrue	
Date	Marque	RCS ou SIRET
N° ordre de réparation	Туре	Adresse ligne 1
	Immatriculation	Adresse ligne 2
	1 ^{ère} mise en circulation	Adresse ligne 3
		Ville
		Téléphone

Partie de gauche = lettre de cession de créance

Cliquez sur le pictogramme de gauche « nouveau document »

			•	
Cet Nouveau document é Générez le document pour vo Mes dossiers	ance os clients Vente Occ Generac vos docu de livraison et fich Mes ventes	casion menter (fiche parebrise, fiches te étude économique)	A venir bientôt	A venir bientôt
C D Calesco Contractor Adresse ligne Adresse ligne Code pos Vi Télépho Forme juridig Dénominati Ri	Le réparateur ale e 1 e 2 e 3 e 3 e 3 e 3 e 3 e 1 e 1 e 1 e 1 e 1 e 1 e 1 e 1 e 1 e 1	Constraint L'assureur Raison sociale	Raison sociale (si société) RCS ou SIRET (si société) Nom (représentant a société) Prénom (représentant a société) Adresse ligne 1 Adresse ligne 2 Adresse ligne 2 Adresse ligne 2 Code postal Ville Etéléphone N° contrat assurance	L'assuré
N° doss Da N° ordre de réparati	Le sinistre ier ate	C D Le véhicule Marque Modèle Type Immatriculation 1 ^{ère} mise en circulation	Q ☑ D Raison sociale RCS ou SIRET Adresse ligne 1 Adresse ligne 3 Code postal Ville Téléphone	Société crédit bail



Apparaissent dans la partie basse, tous les renseignements à saisir

Qui une fois saisis,

Viendront incrémenter directement tous les documents officiels d'une demande de cession de créance,

Ce qui était la demande initiale du projet.

A propos Abonnement Co	ntacts La Poste Bonjour D	émon Stration, il vous reste 300 con	nsultation(s).	
Raison sociale Adresse ligne 1 Adresse ligne 2 Adresse ligne 3 Code postal Ville Téléphone Forme juridique Dénomination RCS	éparateur	Raison social Adresse ligne Adresse ligne Code post Vill Téléphon	L'assureur	
	Raison sociale (si société) RCS ou SIRET (si société) Nom (représentant si société) Prénom (représentant société) Adresse ligne 1 Adresse ligne 2 Adresse ligne 3	assuré		
	Code postal Ville Téléphone N° contrat assurance			
Le s N° dossier Date N° ordre de réparation	inistre	Q 🕲 🗋 Marqu Modél Typ Immatriculatio 1 ^{ère} mise en circulatio	Le véhicule	
	Q ID Raison sociale RCS ou SIRET Adresse ligne 1 Adresse ligne 2 Adresse ligne 3 Code postal Ville Téléphone	ociété crédit bail		

Saisir tout d'abord la partie « réparateur »



ET ne pas omettre d'**enregistrer** en cliquant sur la « petite disquette », petit clin d'œil amical à certaines époques révolues (...)

	Le réparateur
Enregistrer on sociale	Garage Centarauto
Adresse ligne 1	9-11, avenue Michelet
Adresse ligne 2	
Adresse ligne 3	
Code postal	93583
Ville	Saint Ouen Cedex
Téléphone	0140113011
Forme juridique	SARL
Dénomination	Garage Centarauto
RCS	334 323 987 00035
Contacts La Poste Bo	njour Démon Stration, il vous reste 300 consultation(s).
Gestion	des documents
Le réparateur Garage Centa A vel Blabla.	Message arauto a été enregistré avec succès.
	СК
Le réparateur	Q 🖻 🗋 L'assureur

Cliquez sur « OK »

A noter : une fois vos coordonnées saisies,

Vous les retrouverez pour les prochaines fois, via la « loupe »

Raison sociale	
Adresse ligne 1	
Adresse ligne 2	
Adresse ligne 3	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
ATTENTION : Les adresses des ass Dien vérifier l'adresse du siège de l'	urances étant susceptibles de changer, veillez à assurance de votre client sur sa carte verte.

En cliquant sur la 1^{ère} loupe, vous avez toute la liste à jour des différents assureurs que vous avez déjà sollicités :



En cliquant sur la 2nde loupe, suite à la demande des différents membres et à l'aide de Caroline (merci encore) pour la fourniture du fichier,

Vous avez toute la liste à jour des différents assureurs répertoriés :



Une mention reste primordiale :

ATTENTION : Les adresses des assurances étant susceptibles de changer, veillez à bien vérifier l'adresse du siège de l'assurance de votre client sur sa carte verte.

Donc surtout, en informer les intervenants concernés.

Un clic et :



Sélectionnez celui concerné

A propos	Abonnement	Contacts La Poste	Bonjour Démon Stration, il vous r	reste 300 consi	ultation(s).
		A .	(onir hiontôt		
		Blat			
	•		OBB		
]	Le reparateur			Lassureur
	Raison sociale	Garage Centarauto	Ra	aison sociale	GRAS SAVOYE NSA
	Adresse ligne 1	9-11, avenue Michelet	Ad	Iresse ligne 1	26 Rue Emile Decorps
	Adresse ligne 2		Ad	Iresse ligne 2	Pôle Pixel
	Adresse ligne 3		Ad	resse ligne 3	
	Code postal	93583		Code postal	69100
	Ville	Saint Ouen Cedex		Ville	Villeurbanne
	Téléphone	0140113011		Téléphone	0472421242
	Forme juridique	SARL			
	Dénomination	Garage Centarauto			

Et enregistrez (« petite disquette »)





Cliquez sur « OK »

Passons à la partie « l'assuré »

Doc	A propos	Abonnement on C C	ontacts La Poste	Bonjour Démon Stration, il vous reste 300 consultation(
			Q B B	l'assuré
			Deicon accielo /	
				si société)
			RUS OU SIRET (s	si société)
			NOM (représentant s	si société)
			Prenom (représentant s	si société)
			Adresse	
			Adresse	
			Adresse I	ligne 3
			Code	
				Ville
			Télé	phone

Saisir les informations

(J'ai pris l'exemple d'un simple particulier, mais idem pour une société)



ET enregistrez



Le sinistre

 N° dossier
 24 11 2020 001

 Date
 24/11/2020

 N° ordre de réparation
 OR24112020

Toujours même process

Saisir les informations

Et là, exceptionnellement, pas d'enregistrement : le numéro de sinistre est celui que vous retrouverez dans :

« les dossiers »

	Le véhicule
Marque	
Modèle	
Туре	
Immatriculation	
1 ^{ère} mise en circulation	

Saisir les informations

	Le véhicule
Marque	RENAULT
Modèle	SCENIC
Туре	1.5 dCl
Immatriculation	AC381SP
1 ^{ère} mise en circulation	07/09/2009

Enregistrez



« OK »

Pour la dernière partie, « société crédit-bail »

A ne remplir que si tel est le cas ...

	Société crédit bail
Raison sociale	
RCS ou SIRET	
Adresse ligne 1	
Adresse ligne 2	
Adresse ligne 3	
Code posta	
Ville	
Téléphone	

e-doc-fna.fr/document.aspx	× +												-	- 0
-)→ C' û	0 🔒 🗄	nttps://e-doc-fna.fr/do	cument.aspx								… ⊠ ☆	lil?	1 8	0 🗠
e Doc	A propos	Abonnement	Contacts	La Poste	Bonjour M. Démor	Stration, il vous	reste 992 consultat	tion(s) disponible(s) ji	ısqu'au 18/03/2022.					
					Gesti	on des	docume	ents						
E			ß			3		ß		ſ	3	ß		
Cessi	ion de créa	Construire le docume	ent Vente Oc	ے casion	J L A	venir bien	ے ا	A venir	bientôt	A	venir bient	ڭ ôt		
Générez le Mes dossi	e document pour vo iers	s clients	Générez vos doc de livraison et fic	uments (fiche pare	-brise, fiches Boi jue)	i de commande		Ordre de répar	ation	Pr	et journalier			
			Mes ventes											
)	Le réparate	eur		QQBD	Ľa	ssureur		Q (B) (1)		Ľassuré			
	- Raison social	le			Rais	on sociale			Raison social	e (si société)				
	Adresse ligne	1			Adres	se ligne 1			RCS ou SIRE	T (si société)				
	Adresse ligne	2			Adres	se ligne 2			Nom (représent	tant si société)				
	Adresse ligne	3			Adres	se ligne 3			Prénom (représent	tant si société)				
	Vill	le			0	Ville			Adress	se ligne 1				
	Téléphon	ie				Téléphone			Adress	se ligne 2 se ligne 3				
	Forme juridiqu	le							Cod	de postal				
	Dénominatio	n			ATTENTION I as ad		an átant annartiklan da			Ville				
	RC	.3			bien vérifier l'adress	esses des assurance du siège de l'assura	ance de votre client sur s	a carte verte.	Te Nº controt o	éléphone				
									N Contrat a	ssurance				
		Le sinistre			Q 🖻 🗅	Le	véhicule		Q 🖻 🗎		Société crédi	it bail		
	N° dossie	er			,	Marque	Terribule		Raiso	n sociale		it built		
	Dat	te				Modèle			RCS	ou SIRET				
N° or	dre de réparatio	n				Туре			Adress	se ligne 1				
					Imma	triculation			Adress	se ligne 2				
					1 ^{ère} mise en	circulation			Adress	se ligne 3				
P Taper ici pour re	chercher	Ħ	0 0	🖬 😭								^ @ 📾 /	d× 🗠 .	16:37 13/04/2021

Allez sur le second pictogramme « construire le document »

Cliquez

Εt

Apparaissent les documents tous incrémentés par les données saisies, prêts à être signés par les parties concernées et à être envoyés



Puis



Non, ce n'est pas la bonne copie d'écran



Vous obtiendrez les documents complets

AUDOUIT Patrick 9 Rue Jules Ferry

91710 Vert-le-Petit

A

GRAS SAVOYE NSA 26 Rue Emile Decorps Pôle Pixel

69100 Villeurbanne

Le 25 novembre 2020

Contrat n°: F/375/144 305 854

Objet : Avis de notification d'un contrat de cession de créance pour la réparation de mon véhicule

Madame, Monsieur,

Suite au sinistre intervenu le 24 novembre 2020, sur mon véhicule RENAULT, SCENIC, immatriculé AC381SP, je me suis adressé au réparateur Garage Centarauto.

Afin de me permettre de ne pas faire l'avance des frais de réparation, celui-ci m'a informé sur le mécanisme de la cession de créance prévu aux articles 1321 et suivants du Code civil. Par ce mécanisme, mes droits et actions à votre égard sont automatiquement cédés au réparateur ci-dessus désigné.

Je vous informe que nous avons donc signé un contrat de cession de créance, en date du 25 novembre 2020, qui est annexé à l'ordre de réparation que j'ai par ailleurs accepté.

Conformément à la notification qui vous a été adressé par mon réparateur vous informant de la signature de ce contrat, je vous demande par la présente de procéder au versement de l'indemnité d'assurance qui m'est due au titre de mon contrat d'assurance directement entre les mains de mon réparateur.

A toutes fins utiles, le réparateur m'a enfin bien précisé que si le montant des réparations s'avère supérieur à celui de l'indemnité d'assurance dont vous êtes débiteur (franchise, dommages non imputables au sinistre), je reste redevable à son égard, du solde restant dû.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

CONTRAT DE CESSION DE CRÉANCE

LES PARTIES AU CONTRAT

Entre les soussignés :	
Le Garage : Garage Centarauto SIRET : 334 323 987 00035 Adresse (siège social) : 9-11, avenue Michelet Code postal : 93583	Ville : Saint Ouen Cedex
Ci-après dénommé « le réparateur », d'une part,	
Et	
MIIe Mme M.: AUDOUIT Patrick Ou la société (forme,dénomination sociale) : MIIe Mme M. : Adresse (ou siège social) : 9 Rue Jules Ferry 91710 Vert-le-Petit	Représentée pa dûment mandaté(e)
Téléphone : 0140111030	
Ci-après dénommé « le client », d'autre part.	
LE VÉHICULE CONFIÉ	
Marque : RENAULT Modèle : SCENIC Date de première mise en circulation : 07/09/2009 TVA récupérable par l'assuré : 🗌 Oui	Immatriculation : AC381SP
Véhicule appartenant à une société de location ou de crédit-bail : Société (forme,dénomination sociale) : Adresse du siège social N° RCS ou SIRET : Téléphone :	
LE SINISTRE ET ASSURANCE DU C	LIENT
Date du sinistre : 24/11/2020 N° d Société d'assurance : GRAS SAVOYE NSA Té Adresse (siège social) : 26 Rue Emile Decorps Pôle Pixel 69100 Viller N° de contrat d'assurance : F/375/144 305 854	e dossier : 24 11 2020 001 éléphone : 0472421242 urbanne



Γ

Après avoir exposé ce qui suit :

Le client déclare être propriétaire du véhicule objet de la réparation, souscripteur du contrat d'assurance et bénéficiaire de la garantie. A défaut, il déclare être dûment mandaté par le propriétaire du véhicule pour consentir à la réalisation des travaux sur le véhicule accidenté et effectuer les actes requis pour le règlement des frais afférents à ces travaux.

Le réparateur et le client ont convenu de la réparation après sinistre du véhicule susvisé conformément à l'ordre de réparation (OR) dûment signé par le Client et sous réserve de l'expertise contradictoire du véhicule effectuée entre le réparateur et l'expert missionné par le client ou son assureur.

Le client atteste être à jour du règlement de ses primes d'assurance. Il déclare avoir déclaré son sinistre conformément aux dispositions de sa police d'assurance et être titulaire d'une créance à l'encontre de son assureur correspondant à l'indemnité due par ce dernier et consécutive au sinistre référencé supra.

Le réparateur déclare avoir informé son client de l'objet du présent contrat et de ses modalités d'application au regard de son assureur.

Article 1- Objet du contrat :

Les parties conviennent de recourir à un contrat de cession de créance au sens de l'article 1321 et s. du Code Civil.

Le client reconnait céder de plein droit et en pleine propriété au réparateur, la totalité en principal, intérêts et accessoires, de la créance d'indemnité d'assurance dont l'assureur est débiteur.

Article 2- Cession de créance attachée à l'ordre de réparation et ses avenants.

Le client reconnait avoir confié son véhicule au réparateur en vue de sa remise en état suite à un sinistre et avoir signé un OR précisant l'étendue des réparations ainsi que leurs coûts.

En cas de travaux supplémentaires, rendus nécessaires pour se conformer aux règles de l'art ou aux procédures réglementaires de type VE, VGE, VEI, le réparateur en informe le client et son expert et ne poursuit sa prestation qu'avec l'accord du client et/ou de son expert, lequel sera formalisé par un accord écrit ou enregistré sur un support durable (mails). Le présent contrat de cession de créance est accessoire à l'OR signé entre les parties.

Article 3- Effets de la cession de créance.

Le client cède en pleine propriété au réparateur la totalité en principal, intérêts et accessoires, de la créance mentionnée dans l'exposé préalable.

Le réparateur est investi de la totalité des droits et actions que le client possède à l'encontre de son assureur et cela sans aucune restriction, ni réserve.

Il est expressément convenu que le réparateur pourra demander, en lieu et place du client, notamment à l'expert ou à l'assureur, tout document utile à l'exécution des travaux ou au règlement de sa facture.

Article 4- Montant et Solde restant dû au réparateur

Les parties reconnaissent que le montant de la cession de créance sera déterminé en fonction de l'indemnité due par la compagnie d'assurances dans le cadre de la prise en charge du sinistre et conformément à la police d'assurances souscrite entre le client et son assureur.

Le montant de cette créance viendra en déduction du montant total de la facture du réparateur.

En cas de différence éventuelle entre le montant de la créance et le montant total de la facture du réparateur, le

solde restant dû restera à la charge du client. Il devra être réglé au comptant à la restitution du véhicule.

Article 5- Retard ou défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur :

Le client se porte fort du paiement par l'assureur de la créance cédée. Il s'engage, le cas échéant à régler au réparateur, tout montant qui resterait impayé.

Article 5-1 Retard de prise en charge du sinistre par l'assureur

Le client atteste être à jour du règlement de sa prime d'assurances. Il déclare être le bénéficiaire d'une créance à l'encontre de son assureur et garantit l'existence, le montant et les accessoires de la créance susvisée.

Si à l'achèvement des travaux, l'assureur n'a pas confirmé par écrit l'existence et le montant de la créance cédée, le réparateur sera en droit d'exiger du client, à titre de condition essentielle pour la restitution du véhicule, la remise en garantie d'un chèque dont le montant correspond à celui de la facture à acquitter. Ce chèque sera restitué au client une fois que l'assureur aura fourni les données précitées.

Article 5-2 - Défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur :

A défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur dans un délai d'un mois à compter de l'édition de la facture, le chèque du montant des travaux sera encaissé par le réparateur.

Si le réparateur reçoit l'indemnité d'assurance après l'encaissement effectif du chèque, il s'engage à en restituer le montant au client dans les plus brefs délais, après déduction faite des sommes lui restant dues.

Article 6- Limites et déchéances à la garantie :

Le client garantit le réparateur que la créance existe bien au jour de la cession, qu'elle ne souffre d'aucune exception (limites, déchéances ...) et qu'il est bien le véritable titulaire de la créance.

Il garantit le réparateur de tous faits ou recours de tiers à son encontre susceptibles de remettre en cause le règlement effectif entre ses mains, en partie ou en totalité, de la créance cédée.

Le réparateur est en droit de demander à être indemnisé des préjudices subis dont le montant ne pourra être inférieur au solde restant dû sur la facture.

Article 7 - En cas de versement direct au client

Dès la conclusion des présentes, le client s'engage à refuser toute somme qui pourrait lui être proposée par son assureur au titre de la créance cédée et à inviter ce dernier à régler le montant au réparateur.

Toute somme perçue par le client devra être reversée au réparateur dans les trois jours ouvrables suivant ledit paiement, sans préjudice des recours dont bénéficie le réparateur en vertu des présentes.

Article 8- Publicité de la cession de créance

Le réparateur s'engage à adresser la notification de la cession de créance par lettre recommandée à l'assureur du client dans les plus brefs délais.

Article 9- Inexécution du contrat de cession de créance :

En cas de défaut de règlement par la compagnie d'assurances dans le délai prévu à l'article 5-2, le réparateur peut exercer tous les droits ou actions attachés à la créance cédée au lieu et place du client.

Il se réserve le droit d'agir contre le client au titre de sa promesse de porte-fort prévue à l'article 5 des présentes. En cas de manquement du client à l'une de ses obligations stipulées au contrat de cession ou son contrat d'assurances remettant en cause en partie ou en totalité la créance cédée, le réparateur est en droit de demander la résolution de plein droit du contrat de cession de créance et demander l'indemnisation de son préjudice.

Article 10- Résolution du contrat de cession de créance :

La résolution du contrat de cession de créance, que la faute soit imputable au client ou à la compagnie d'assurances, ouvre droit au réparateur de demander tant le complet paiement de sa facture que l'indemnisation de l'ensemble de ses préjudices y compris les frais de procédure engagés pour obtenir le paiement des sommes qui lui sont dues.

Article 11- Droit de rétention du réparateur

Jusqu'au complet paiement des sommes dues, le réparateur se réserve le droit d'exercer son droit de rétention sur le véhicule du Client qui lui a été remis sur le fondement des articles 1948 et 2286 du Code Civil.

Il peut facturer au Client des frais de gardiennage dont les tarifs sont affichés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 12- Stipulations particulières applicables aux clients ayant la qualité de commerçants :

Dans le cas d'un client contractant en qualité de commerçant, il est expressément convenu que tout litige se rapportant au présent contrat relève de la compétence exclusive du tribunal de Commerce se trouvant dans le ressort duquel l'entreprise du réparateur a son siège social.

Fait en deux exemplaires A

A

Signature du réparateur

Article 13 - Médiation

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution ou de la résiliation du présent contrat peuvent être soumis au médiateur de la FNA. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser d'y recourir.

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez ainsi saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNA en vue d'une résolution amiable de votre différend à l'adresse suivante : Médiateur auprès de la FNA- Immeuble Axe Nord - 9 et 11 Avenue Michelet - 93583 Saint Ouen Cedex ou sur le site www.mediateur.fna.fr

Article 14- Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, chacune des parties reste libre de saisir les juridictions de l'ordre judiciaire.

Article 15 --Informatique et Libertés

Les informations nominatives concernant les personnes physiques recueillies à l'occasion du contrat, ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication aux destinataires déclarés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, que pour les seules nécessités de gestion administrative ou d'actions commerciales ou pour satisfaire aux obligations légales ou règlementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès aux conditions prévues par la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

Le





CONTRAT DE CESSION DE CRÉANCE

LES PARTIES AU CONTRAT

Entre les soussignés : Le Garage : Garage Centarauto SIRET : 334 323 987 00035 9-11, avenue Michelet Adresse (siège social) : Code postal : 93583 Ville : Saint Ouen Cedex Ci-après dénommé « le réparateur », d'une part, Et Mlle Mme M.: AUDOUIT Patrick Ou la société (forme, dénomination sociale) : Représentée par Mlle Mme M.: dûment mandaté(e). 9 Rue Jules Ferry 91710 Vert-le-Petit Adresse (ou siège social) : N° RCS ou RM : Téléphone : 0140111030 Ci-après dénommé « le client », d'autre part. LE VÉHICULE CONFIÉ Immatriculation : AC381SP Marque : RENAULT Modèle : SCENIC Date de première mise en circulation : 07/09/2009 TVA récupérable par l'assuré : 🗌 Oui × Non Véhicule appartenant à une société de location ou de crédit-bail : Société (forme, dénomination sociale) : Adresse du siège social N° RCS ou SIRET : Téléphone : LE SINISTRE ET ASSURANCE DU CLIENT Date du sinistre : 24/11/2020 N° de dossier : 24 11 2020 001 **GRAS SAVOYE NSA** Téléphone : Société d'assurance : 0472421242 Adresse (siège social) : 26 Rue Emile Decorps Pôle Pixel 69100 Villeurbanne N° de contrat d'assurance : F/375/144 305 854



Après avoir exposé ce qui suit :

Le client déclare être propriétaire du véhicule objet de la réparation, souscripteur du contrat d'assurance et bénéficiaire de la garantie. A défaut, il déclare être dûment mandaté par le propriétaire du véhicule pour consentir à la réalisation des travaux sur le véhicule accidenté et effectuer les actes requis pour le règlement des frais afférents à ces travaux.

Le réparateur et le client ont convenu de la réparation après sinistre du véhicule susvisé conformément à l'ordre de réparation (OR) dûment signé par le Client et sous réserve de l'expertise contradictoire du véhicule effectuée entre le réparateur et l'expert missionné par le client ou son assureur.

Le client atteste être à jour du règlement de ses primes d'assurance. Il déclare avoir déclaré son sinistre conformément aux dispositions de sa police d'assurance et être titulaire d'une créance à l'encontre de son assureur correspondant à l'indemnité due par ce dernier et consécutive au sinistre référencé *supra*.

Le réparateur déclare avoir informé son client de l'objet du présent contrat et de ses modalités d'application au regard de son assureur.

Article 1- Objet du contrat :

Les parties conviennent de recourir à un contrat de cession de créance au sens de l'article 1321 et s. du Code Civil.

Le client reconnait céder de plein droit et en pleine propriété au réparateur, la totalité en principal, intérêts et accessoires, de la créance d'indemnité d'assurance dont l'assureur est débiteur.

Article 2- Cession de créance attachée à l'ordre de réparation et ses avenants.

Le client reconnait avoir confié son véhicule au réparateur en vue de sa remise en état suite à un sinistre et avoir signé un OR précisant l'étendue des réparations ainsi que leurs coûts.

En cas de travaux supplémentaires, rendus nécessaires pour se conformer aux règles de l'art ou aux procédures réglementaires de type VE, VGE, VEI, le réparateur en informe le client et son expert et ne poursuit sa prestation qu'avec l'accord du client et/ou de son expert, lequel sera formalisé par un accord écrit ou enregistré sur un support durable (mails). Le présent contrat de cession de créance est accessoire à l'OR signé entre les parties.

Article 3- Effets de la cession de créance.

Le client cède en pleine propriété au réparateur la totalité en principal, intérêts et accessoires, de la créance mentionnée dans l'exposé préalable.

Le réparateur est investi de la totalité des droits et actions que le client possède à l'encontre de son assureur et cela sans aucune restriction, ni réserve.

Il est expressément convenu que le réparateur pourra demander, en lieu et place du client, notamment à l'expert ou à l'assureur, tout document utile à l'exécution des travaux ou au règlement de sa facture.

Article 4- Montant et Solde restant dû au réparateur

Les parties reconnaissent que le montant de la cession de créance sera déterminé en fonction de l'indemnité due par la compagnie d'assurances dans le cadre de la prise en charge du sinistre et conformément à la police d'assurances souscrite entre le client et son assureur.

Le montant de cette créance viendra en déduction du montant total de la facture du réparateur.

En cas de différence éventuelle entre le montant de la créance et le montant total de la facture du réparateur, le solde restant dû restera à la charge du client. Il devra être réglé au comptant à la restitution du véhicule.

Article 5- Retard ou défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur :

Le client se porte fort du paiement par l'assureur de la créance cédée. Il s'engage, le cas échéant à régler au réparateur, tout montant qui resterait impayé.

Article 5-1 Retard de prise en charge du sinistre par l'assureur

Le client atteste être à jour du règlement de sa prime d'assurances. Il déclare être le bénéficiaire d'une créance à l'encontre de son assureur et garantit l'existence, le montant et les accessoires de la créance susvisée.

Si à l'achèvement des travaux, l'assureur n'a pas confirmé par écrit l'existence et le montant de la créance cédée, le réparateur sera en droit d'exiger du client, à titre de condition essentielle pour la restitution du véhicule, la remise en garantie d'un chèque dont le montant correspond à celui de la facture à acquitter. Ce chèque sera restitué au client une fois que l'assureur aura fourni les données précitées.

Article 5-2 - Défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur :

A défaut de prise en charge du sinistre par l'assureur dans un délai d'un mois à compter de l'édition de la facture, le chèque du montant des travaux sera encaissé par le réparateur.

Si le réparateur reçoit l'indemnité d'assurance après l'encaissement effectif du chèque, il s'engage à en restituer le montant au client dans les plus brefs délais, après déduction faite des sommes lui restant dues.

Article 6- Limites et déchéances à la garantie :

Le client garantit le réparateur que la créance existe bien au jour de la cession, qu'elle ne souffre d'aucune exception (limites, déchéances ...) et qu'il est bien le véritable titulaire de la créance.

Il garantit le réparateur de tous faits ou recours de tiers à son encontre susceptibles de remettre en cause le règlement effectif entre ses mains, en partie ou en totalité, de la créance cédée.

Le réparateur est en droit de demander à être indemnisé des préjudices subis dont le montant ne pourra être inférieur au solde restant dû sur la facture.

Article 7 - En cas de versement direct au client

Dès la conclusion des présentes, le client s'engage à refuser toute somme qui pourrait lui être proposée par son assureur au titre de la créance cédée et à inviter ce dernier à régler le montant au réparateur.

Toute somme perçue par le client devra être reversée au réparateur dans les trois jours ouvrables suivant ledit paiement, sans préjudice des recours dont bénéficie le réparateur en vertu des présentes.

Article 8- Publicité de la cession de créance

Le réparateur s'engage à adresser la notification de la cession de créance par lettre recommandée à l'assureur du client dans les plus brefs délais.

Article 9- Inexécution du contrat de cession de créance :

En cas de défaut de règlement par la compagnie d'assurances dans le délai prévu à l'article 5-2, le réparateur peut exercer tous les droits ou actions attachés à la créance cédée au lieu et place du client.

Il se réserve le droit d'agir contre le client au titre de sa promesse de porte-fort prévue à l'article 5 des présentes. En cas de manquement du client à l'une de ses obligations stipulées au contrat de cession ou son contrat d'assurances remettant en cause en partie ou en totalité la créance cédée, le réparateur est en droit de demander la résolution de plein droit du contrat de cession de créance et demander l'indemnisation de son préjudice.

Article 10- Résolution du contrat de cession de créance :

La résolution du contrat de cession de créance, que la faute soit imputable au client ou à la compagnie d'assurances, ouvre droit au réparateur de demander tant le complet paiement de sa facture que l'indemnisation de l'ensemble de ses préjudices y compris les frais de procédure engagés pour obtenir le paiement des sommes qui lui sont dues.

Article 11- Droit de rétention du réparateur

Jusqu'au complet paiement des sommes dues, le réparateur se réserve le droit d'exercer son droit de rétention sur le véhicule du Client qui lui a été remis sur le fondement des articles 1948 et 2286 du Code Civil.

Il peut facturer au Client des frais de gardiennage dont les tarifs sont affichés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 12- Stipulations particulières applicables aux clients ayant la qualité de commerçants :

Dans le cas d'un client contractant en qualité de commerçant, il est expressément convenu que tout litige se rapportant au présent contrat relève de la compétence exclusive du tribunal de Commerce se trouvant dans le ressort duquel l'entreprise du réparateur a son siège social.

Fait en deux exemplaires

A

Signature du réparateur

Article 13 - Médiation

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution ou de la résiliation du présent contrat peuvent être soumis au médiateur de la FNA. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser d'y recourir.

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez ainsi saisir gratuitement le Médiateur auprès de la FNA en vue d'une résolution amiable de votre différend à l'adresse suivante : Médiateur auprès de la FNA- Immeuble Axe Nord - 9 et 11 Avenue Michelet - 93583 Saint Ouen Cedex ou sur le site www.mediateur.fna.fr

Article 14- Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, chacune des parties reste libre de saisir les juridictions de l'ordre judiciaire.

Article 15 --Informatique et Libertés

Les informations nominatives concernant les personnes physiques recueillies à l'occasion du contrat, ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication aux destinataires déclarés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, que pour les seules nécessités de gestion administrative ou d'actions commerciales ou pour satisfaire aux obligations légales ou règlementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès aux conditions prévues par la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

Le

Signature du client

Précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour accord"



NOTIFICATION DE CESSION DE CRÉANCE

А

Garage Centarauto
9-11, avenue Michelet

93583 Saint Ouen Cedex 0140113011

GRAS SAVOYE NSA 26 Rue Emile Decorps Pôle Pixel

Objet : Notification d'une cession de créance LRAR 69100 Villeurbanne 0472421242

Madame, Monsieur,

Nous vous notifions par la présente la cession de créance intervenue entre votre assuré Mme/M. AUDOUIT Patrick et notre garage en date du 25 novembre 2020.

Le contrat de cession de créance est accessoire à l'ordre de réparation du véhicule de votre assuré et ce, suite à un sinistre déclaré auprès de votre compagnie d'assurance.

Aussi nous vous informons, par la présente, avoir acquis ce jour auprès de votre assuré ci-dessus désigné l'ensemble de ses droits, actions et accessoires à votre encontre consécutifs au sinistre référencé. Nous vous demandons, en conséquence, de nous informer sur l'étendue de votre prise en charge en nous retournant dans les plus brefs délais le formulaire ci-joint dûment complété et de procéder au règlement direct de l'indemnité d'assurance entre nos mains à réception de notre facture, conformément aux articles 1321 et suivants du code civil.

	IDEN	ITIFICATI	ON DE LA CRÉ	ANCE C	ÉDÉE		
		Iden	tification de l'ass	suré			
MIIe Mme M Ou la société (forme, dénomination socia MIIe Mme M	M.: AU ale): M.:	DOUIT Patr	ick				Représentée par dûment mandaté(e).
Adresse (ou siège soc N° RCS ou R Téléphor N° de contrat d'assuranc	mial): 9 R M: ne: 014	ue Jules Fe 10111030	rry 91710 Vert-le	-Petit			
		RÉFÉF	RENCE DU SIN	ISTRE			
Date du sinistre : 🛛	24 novem	bre 2020		N° de	dossier :	24 11	2020 001
		VÉ	HICULE ASSU	RÉ			
Marque : RENAULT Or	rdre de ré	Modèle : paration :	SCENIC OR24112020		mmatricu	lation :	AC381SP
	Fait à	Saint Oue	n Cedex e réparateur		Le	25/11/	/2020 L'assuré
ENTREPRENEURS ARTISANS DE L'AUTOMOBILE & DE LA MOBILITÉ							

Formulaire d'information relatif aux éléments constitutifs de l'indemnité d'assurance

Réparateur	Assureur
Garage Centarauto 9-11, avenue Michelet	GRAS SAVOYE NSA 26 Rue Emile Decorps Pôle Pixel
93583 Saint Ouen Cedex 0140113011	69100 Villeurbanne 0472421242
ÉLÉMEN	ITS DU SINISTRE
Identifi	ication de l'assuré
Mlle Mme M. : AUDOUIT Patrick	
Ou la société (forme,dénomination sociale) : MIIe Mme M. :	Représentée par dûment mandaté(e).
Adresse _{(ou siège social}) : 9 Rue Jules Ferry N° RCS ou RM :	91710 Vert-le-Petit
Téléphone : 0140111030 N° de contrat d'assurance :	
Référ	ence du sinistre
Date du sinistre : 24/11/2020	N° de dossier : 24 11 2020 001
Vé	hicule assuré
Marque : RENAULT Modèle : S Date de la 1ère mise en circulation : 0	CENIC Immatriculation : AC381SP 7/09/2009
L'assureur certifie que le véhicule ci-dessus référencé	bénéficie de sa garantie.

En exécution du contrat de cession de créance entre l'assuré et le réparateur, l'assureur est tenu de régler au réparateur le montant de l'indemnité d'assurance normalement due à l'assuré. Ce règlement sera effectué au plus tard un mois à compter de la réception de la facture du réparateur.

	ÉLÉMENTS SUR LA PRISE EN CHA	ARGE DU SINISTRE				
	Prise en charge					
Totale :	Partielle :	% :				
Dépannage : Condition :	Oui :	Non :				
	Montant restant à la charge	de l'assuré				
Franchise :		Quote-part RC HT :				
Vétusté HT :		Accessoires :				
TVA :	Auti	Autres déductions HT :				
	Remarques particuli	ères				

Fait à Villeurbanne



Le





Il ne reste plus qu'à les imprimer, les relire avec son client, les compléter si besoin,

Les tamponner, les faire signer, avec mentions lorsque nécessaire.

<u>A noter :</u>

1. Selon les versions Windows de vos ordinateurs, il se peut qu'un pop-up apparaisse, vous demandant l'autorisation d'afficher les documents

Répondez par l'affirmative

2. Si le document n'apparaît pas, cela signifie qu'une donnée au moins est manquante

Facilement identifiable

Une ligne surlignée apparaîtra sur le document

(cf. exemple ci-dessous)

Q 🖻 🗋	Le réparateur
Raison sociale	Garage Centarauto
Adresse ligne 1	9-11, avenue Michelet
Adresse ligne 2	
Adresse ligne 3	
Code postal	93583
Ville	Saint Ouen Cedex
Téléphone	
Forme juridique	SARL
Dénomination	Garage Centarauto
RCS	334 323 987 00035

Complétez et relancez « construire le document »

Vous retrouverez ces documents dans « mes dossiers »



Cliquez

Le réparateur		Ľ	assureur	L'assuré		Société crédit bail		
(Raison sociale)		(F	Raison sociale)	(Raison sociale) (RCS o	ou SIRET)	(Raison sociale) (RCS ou SIRET)		
(Adresse ligne 1)		(4	Adresse ligne 1)	(Nom) (Prénom)		(Adresse ligne 1)		
Adresse ligne 2)		(4	Adresse ligne 2)	(Adresse ligne 1)		(Adresse ligne 2)		
Adresse ligne 3)		(4	Adresse ligne 3)	(Adresse ligne 2)		(Adresse ligne 3)		
Code postal) (Ville))	(0	Code postal) (Ville)	(Adresse ligne 3)		(Code postal) (Ville)		
Téléphone)		()	léléphone)	(Code postal) (Ville)		(Téléphone)		
Forme juridique) (D	énomination)			(Téléphone)				
(RCS)				(N° contrat assurance)				
_e sinistre		L	e véhicule	La cession de cr	éance			
N° dossier)		()	Marque) (Modèle) (Type)				-	
(Date)		(1	mmatriculation)	Clôturer Relancer	Attacher			
(N° ordre de réparat	ion)	(1	^{ère} mise en circulation)					
							_	
ner. 25 nov. 2020	24 11 2020 001	En cours	AUDOUIT Patrick 91710 Vert-le-Petit		Garage Centarauto 93583 Saint Ouen Cedex		RENAULT SC	ENIC AC381SP
ner. 25 nov. 2020	24 11 2020 001	En cours	AUDOUIT Patrick 91710 Vert-le-Petit		Garage Centarauto 93583 Saint Ouen Cedex		RENAULT SCENIC AC381SP	
nar. 24 nov. 2020	ds891257	En cours	Gates Bill 38920 Nashville		Garage de la nouvelle ville 38660 Le Touvet		Volkswagen Sharan CD203VU	
nar. 24 nov. 2020	dosABC123	En cours						
nar. 24 nov. 2020	dosABC123	En cours						
nar. 24 nov. 2020	dosABC123	En cours	Térieur Alain 76690 Cleres		Garage du centre vi	lle 38660 LE TOUVET	Volkswagen	Polo DR190PC
nar. 24 nov. 2020	24 11 2020 001	En cours						

Tous vos dossiers apparaissent

Codes couleurs :

VERT = en cours

ORANGE = relance en cours

GRIS = dossier clôturé

_e réparateur		1	lassureur	L'assuré		Société crédit bail			
Raison sociale)		(Raison sociale)	(Raison sociale) (RCS o	ou SIRET)	(Raison sociale) (RCS ou SIRET)			
Adresse ligne 1)		(Adresse ligne 1)	(Nom) (Prénom)		(Adresse ligne 1)			
Adresse ligne 2)		(Adresse ligne 2)	(Adresse ligne 1)		(Adresse ligne 2)			
Adresse ligne 3)		(Adresse ligne 3)	(Adresse ligne 2)		(Adresse ligne 3)			
Code postal) (Ville)	(Code postal) (Ville)	(Adresse ligne 3)		(Code postal) (Ville)			
Téléphone)		(Téléphone)	(Code postal) (Ville)		(Téléphone)			
Forme juridique) ([Dénomination)			(Téléphone)					
RCS)				(N° contrat assurance)					
_e sinistre		1	_e véhicule	La cession de cro	éance				
N° dossier)		(Marque) (Modèle) (Type)				~		
Date)		(Immatriculation)	Clôturer Relancer	Attacher				
N° ordre de répara	tion)	(1 ^{ère} mise en circulation)						
							*		
nar. 17 nov. 2020	356456	En cours							
nar. 17 nov. 2020	aaa	En cours	Térieur Alain 76690 Cleres		Garage du centre ville 38660 LE TOUVET		BMW MI	VI AC381XB	
nar. 17 nov. 2020	12 02 03 08	En cours	ZOZO RORO 000001 TORNADO		Garage du centre ville 38660 LE TOUVET		BMW MI	II AC381XB	
nar. 17 nov. 2020	1	En cours							
nar. 17 nov. 2020	1	Relance en							
n. 16 nov. 2020	Pierre Duchem	Clôturée							
n 16 nov 2020	Pierre Duchem	En cours							

Lorsque vous cliquez sur un des dossiers mémorisés,

Toutes les informations saisies réapparaissent

Ainsi que le PDF déjà émis

e Doc A propos	Abonnement Contacts	La Poste Bonj	our Démon Si	ration, il vous reste 300 consultation(s).			
Le réparateur Garage Centarauto 9-11, avenue Michelet	L'assureur GRAS SAVOYE NSA 26 Rue Emile Decorps	L'assuré Patrick AUDOUIT		Société crédit bail			
93583 Saint Ouen Cedex	Pôle Pixel 69100 Villeurbanne	9 Rue Jules Ferry					
0140113011	0472421242	91710 Vert-le-Petit					
SARL Garage Centarauto		0140111030					
334 323 987 00035		F/375/144 305 854					
Le sinistre	Le véhicule	La cession de cro	éance	Document	A		
mar 24 nov 2020	AC381SP	Clôturer Relancer	Attacher	20201125180250421 55 cession.pdf			
OR24112020	07/09/2009	olotarer melanoer	Attuoner				
0124112020	0110312003				-		
							_
mer. 25 nov. 2020 24 11 2020 001 En cours	AUDOUIT Patrick 91710 Vert-le-Petit		Garage Centa	auto 93583 Saint Ouen Cedex	RENAULT	SCENIC AC381SP	
mer. 25 nov. 2020 24 11 2020 001 En cours	s AUDOUIT Patrick 91710 Vert-le-Petit		Garage Centa	auto 93583 Saint Ouen Cedex	RENAULT	SCENIC AC381SP	_
mar. 24 nov. 2020 ds891257 En cours	s Gates Bill 38920 Nashville		Garage de la r	ouvelle ville 38660 Le Touvet	Volkswag	en Sharan CD203VU	
mar. 24 nov. 2020 dosABC123 En cours	S						
mar. 24 nov. 2020 dosABC123 En cours	S Táriour Aloin 76600 Cloron		Corogo du cor		Volkowaa	on Polo DR100RC	_
mar. 24 nov. 2020 20 24 11 2020 001 En cours	s Terredi Alain 70090 Cieres		Garage du cer		VOIKSWAY		
une marque déposée	P /				ENA	C ENTARAUTO	CFPA
	Document		•				
	20201125180250421_55_ce	ssion.pdf	-				
ite	o 93583 Saint Ouen Cedex		R	ENAULT SCENIC AC381SP			

Vous allez pouvoir :

Soit y attacher des documents complémentaires : « Attacher »

	La cession de créance En cours Clôturer Relancer Attacher
91710 Vert-	er séléctionné 21_55_cession.pdf
t-le-Petit	

Vous sélectionnez le fichier en question et validez

SARL Garage Cents 334 323 987 0003			×
Le sinistre 24 11 2020 001 mar. 24 nov. 2020 OR24112020		Le véhicule RENAULT SCENIC 1.5 dCl 1.pn	rg VALIDER 21_55_℃

Une information en bas à droite vous indique le « taux » de téléchargement.

Et vous le retrouverez une fois téléchargé, aux côtés du PDF original

En cours	Document	
Clôturer Relancer Attacher	20201125180250421_55_cession.pdf	
	20201125182910333 55.jpg	

Soit le **clôturer**, si toutes les procédures se sont déroulées comme vous le souhaitiez Soit effectuer **une relance** (document de relance à la rédaction, sera incorporé quand il sera disponible)

Un dossier « clôturé » par mégarde ou/mais du fait de nouveaux rebondissements, pourra être « déclôturé »



Un dossier « relancé » alors que ce n'était pas nécessaire, idem : une annulation de relance sera possible

La cession de créance							
Relance en cours (le 25/11/2020)							
Clôturer	Ann. Relance	Attacher					

Un lien direct vers votre Compte Pro à la Poste est incorporé dans la barre d'espace supérieure



Pour tous renseignements et compléments d'informations :

Cécile PAGE Patrick AUDOUIT



<u>*Tél*</u>: 01.40.11.94.27 - <u>Fax</u>: 01.40.11.09.46 <u>*Mail*</u>: patrick.audouit@centarauto.com adm.centarauto@gmail.com <u>contact@centarauto.com</u> <u>www.centarauto.com</u>

Retrouvez l'ensemble de nos services :





https://centarauto.com